



## Vivre et vieillir en Meurthe-et-Moselle : projection à l'horizon 2020

Entre 2005 et 2020, la population meurthe-et-mosellane continue de vieillir, particulièrement dans les territoires les plus jeunes : une personne sur quatre aurait plus de 60 ans à l'horizon 2020. Ce vieillissement, surtout au-delà de 85 ans, alimente la croissance de près de 12% du nombre de personnes potentiellement dépendantes sur la période. Du fait de phénomènes démographiques, de l'évolution des modes de vie et du recul de l'âge d'entrée en dépendance, les effectifs de personnes potentiellement dépendantes croîtraient essentiellement à domicile. Toutefois, ces tendances se réaliseront plus ou moins favorablement pour les individus et la collectivité en fonction de divers paramètres personnels (revenus, logement, etc.) et d'environnement (accès à une gamme de services, etc.). Le sous-équipement en commerces et services de proximité dans le département et le revenu médian des ménages âgés inférieur au niveau national pèseront sur le choix du lieu de vie des personnes âgées.

**L**e vieillissement de la population a des effets économiques et sociaux multiples (équilibre des retraites, maintien en emploi, etc.) que les pouvoirs publics doivent prendre en compte. Au niveau du département, la problématique est celle de l'organisation d'un cadre de vie favorable aux personnes âgées. Le maintien à domicile en constitue la modalité principale et privilégiée par les intéressés. Toutefois l'entrée en institution peut s'avérer inéluctable surtout quand la dépendance s'accroît.

### Identifier les facteurs favorables au maintien à domicile

Divers facteurs contribuent au cadre de vie des personnes âgées. Certains sont individuels comme les ressources financières propres ou les caractéristiques du logement, d'autres sont liés à l'environnement tels que l'accès à des services variés de proximité, dont ceux fournis par les professionnels de santé.

Pour les personnes âgées autonomes, et a fortiori pour les dépendantes, le niveau de revenus joue un rôle primordial, quel que soit le mode de vie. À domicile, des revenus satisfaisants permettent de recourir à une large palette de services et d'adapter son logement en fonction des nécessités. Ils permettent aussi d'opter en toute liberté pour la maison de retraite de son choix. Côté financeur, le niveau de revenus des personnes âgées impacte le coût des dispositifs, notamment l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

Les caractéristiques du logement (confort) et son statut d'occupation (propriétaire ou locataire) constituent aussi des conditions déterminantes, d'abord pour le maintien à domicile, également en tant que capital qu'il est possible de liquider. Outre les caractéristiques du logement, la qualité de l'environnement est cruciale, particulièrement la possibilité d'accès à toute une gamme d'équipements de proximité (banque, boulangerie, coiffeur, médecin généraliste, etc.).

## Légère convergence du vieillissement des territoires

Le vieillissement de la population meurthe-et-mosellane est significatif à l'horizon 2020. Conséquence d'un accroissement ininterrompu de l'espérance de vie, il s'opère par le haut à travers l'augmentation de la proportion des personnes de plus de 60 ans dans la population totale. Cette part passerait de 19,8% en 2005 à 25,5% en 2020. Le vieillissement déformerait la hiérarchie des territoires dans le département. Ainsi, Longwy et Briey, au nord, plus âgés en 2005, seraient partiellement "rattrapés" par le Lunévillois, le Val de Lorraine et les Terres de Lorraine. Le vieillissement du Val de Lorraine et des Terres de Lorraine serait d'ailleurs plus marqué que sur les autres territoires. Seul le territoire de Nancy et couronne demeurerait sensiblement plus jeune, comparativement au département. À l'issue de ces évolutions, le territoire de Nancy et Couronne regroupera 37% des personnes de plus de 60 ans, suivi du Val de Lorraine et des Terres de Lorraine (environ 14% chacun), et du Lunévillois, de Longwy et Briey (entre 11 et 12%).

## Croissance forte du nombre des 60-74 ans et des plus de 85 ans ...

Ce phénomène ne s'opérerait pas de façon uniforme sur toutes les tranches d'âge. Du fait de l'importance relative des générations passées, la tranche d'âge de 60 à 74 ans contribue le plus au vieillissement tandis que celle des 75-84 ans régresse légèrement à l'horizon 2020 (naissances au cours de la seconde guerre mondiale). À l'extrémité, les effectifs de personnes de 85 ans et plus s'élèveraient le plus rapidement jusqu'à près de 24 000 en 2020, dont les deux tiers de femmes en dépit d'un rattrapage des hommes.

## ... mais contenue des effectifs de personnes potentiellement dépendantes

Globalement, en Meurthe-et-Moselle, le nombre de personnes de plus de 60 ans augmenterait de 29,6% entre 2005 et 2020, passant de 149 000 à

193 000, tandis que le nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes pourrait augmenter de "seulement" 11,8%. La forte contribution au vieillissement de la population des 60-74 ans, peu affectés par la dépendance, et la baisse absolue du nombre de personnes de 75 à 84 ans, expliquent l'écart entre ces deux évolutions. À cela s'ajoute un recul de l'âge d'entrée en dépendance qui a pour effet de réduire le taux de prévalence du phénomène à tous les âges. Finalement, c'est essentiellement la population des individus de 85 ans et plus qui alimente la croissance des effectifs dépendants. Bien que la progression du nombre de dépendants

soit plus marquée pour les hommes de cette tranche d'âge, l'effectif des femmes demeure toujours largement majoritaire.

## ... qui s'opère surtout à domicile

Les évolutions démographiques, comme le rattrapage de l'espérance de vie des femmes par celle des hommes, accompagnées de changements dans les modes de vie, impactent conjointement la composition de la population dépendante. Ainsi, la population dépendante masculine augmente de 16,4%, contre 9,6% chez les

### Les plus de 85 ans plus présents en 2020

Structure par âge (%)	Femmes		Hommes	
	2005	2020	2005	2020
De 0 à 39 ans	51,0	46,8	55,8	51,7
De 40 à 59 ans	26,5	25,0	27,3	25,7
De 60 à 74 ans	13,0	17,4	11,6	16,0
De 75 à 84 ans	7,2	6,5	4,6	4,7
Plus de 85 ans	2,2	4,4	0,8	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, recensement de 1999, estimations démographiques supracommunales 2005 - Omphale

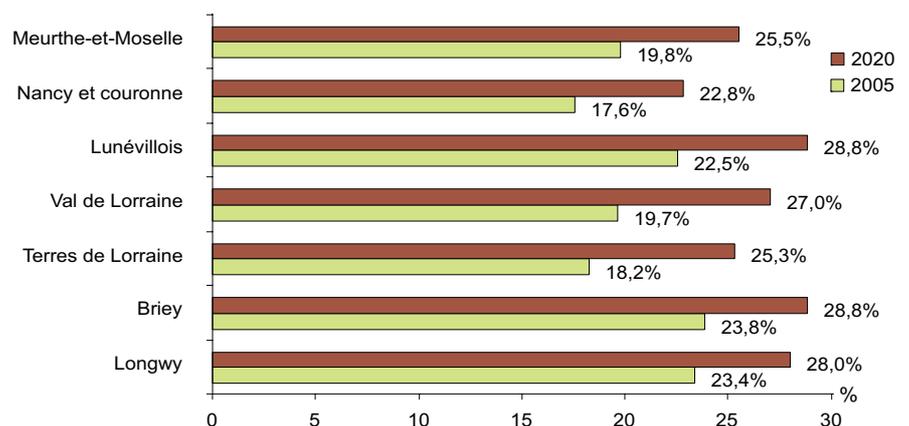
### Une croissance plus modérée de la dépendance en Meurthe-et-Moselle

Évolution 2005-2020 (en %)	Personnes âgées de 60 ans et plus	Population potentiellement dépendante
Meurthe-et-Moselle	29,6	11,8
<i>dont : hommes</i>	33,6	16,4
<i>femmes</i>	26,6	9,6
Moselle	34,6	19,1
<b>Lorraine</b>	<b>31,9</b>	<b>13,0</b>
France	35,1	12,5

Sources : Insee, enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999 - Omphale, enquête annuelle de recensement 2005

### Une personne sur quatre aurait plus de 60 ans en 2020

Part des 60 ans et plus dans la population



Sources : Insee, recensement de 1999, estimations démographiques supracommunales 2005 - Omphale

femmes. Cette croissance s'opère essentiellement à domicile (+17,3% de dépendants). Ceci est notamment imputable au souhait de maintien à domicile par les individus, facilité par la prolongation de la vie en couple. La convergence des espérances de vie masculine et féminine a pour effet de réduire la période de veuvage du dernier conjoint. Néanmoins, la progression des effectifs de personnes dépendantes à domicile se réalise pour moitié en situation d'isolement.

En institution, la baisse des dépendants de 75-84 ans est d'abord due à la baisse démographique de cette tranche d'âge. De plus, le recul de l'âge d'entrée en dépendance, qui affecte toutes les tranches d'âge, se répercute sur la catégorie majoritairement concernée des personnes de plus de 85 ans. Le risque de dépendance associé se réduit, permettant ainsi malgré l'accélération du phénomène de vieillissement, la stabilisation des effectifs dépendants en institution (+1%).

## Revenu médian plus faible après 75 ans

Le niveau de ressources des ménages peut être un facteur déterminant dans le choix du maintien à domicile ou de l'entrée en établissement. Les possibilités offertes aux personnes âgées sont liées à leur capacité de financement. Néanmoins, certaines aides telles que l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et les aides à l'adaptation du logement prennent en charge une partie du coût de la dépendance.

En 2006, dans le département, le revenu annuel médian des ménages par unité de consommation (UC) de 16 500 euros se situe dans une position intermédiaire entre le niveau lorrain (16 100 euros) et le revenu métropolitain de 16 900 euros. Les revenus fluctuent cependant en fonction de l'âge. En Meurthe-et-Moselle, le revenu annuel médian par unité de consommation culmine à 19 900 euros pour les personnes âgées de 50 à 59 ans. Après 60 ans, celui-ci décline avec le passage à la retraite mais les inégalités de

revenus se réduisent également. Le revenu médian des ménages de 75 ans et plus chute encore de 12% par rapport aux 17 400 euros de ceux de 60 à 74 ans.

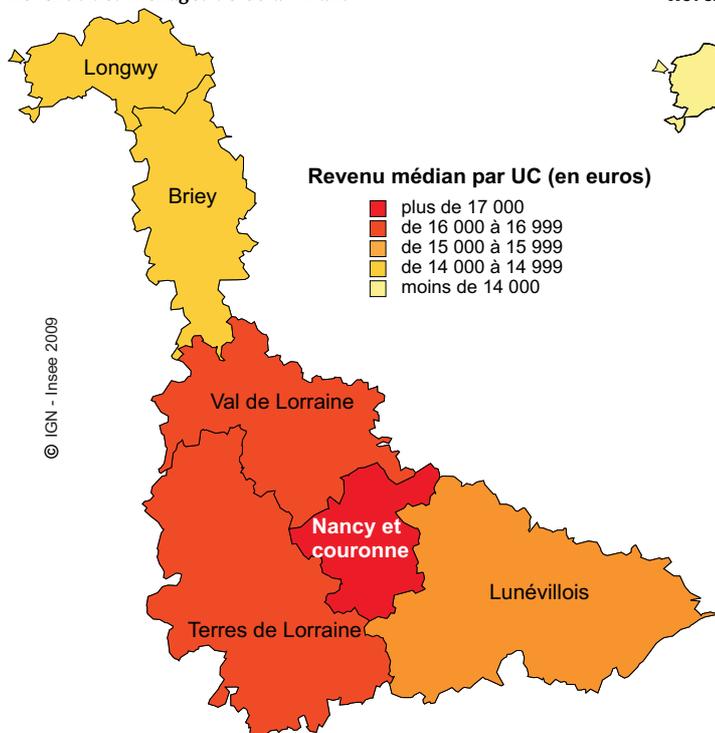
Cette réduction du revenu médian s'observe d'ailleurs sur tous les territoires du département en 2005. Concernant les personnes de 60 ans et plus, le territoire de Nancy et couronne se distingue par un revenu médian supérieur aux autres. Les territoires du Val de Lorraine et des Terres de Lorraine sont également bien situés en termes de revenu médian.

## Ressources concentrées entre les 2 plafonds de l'APA

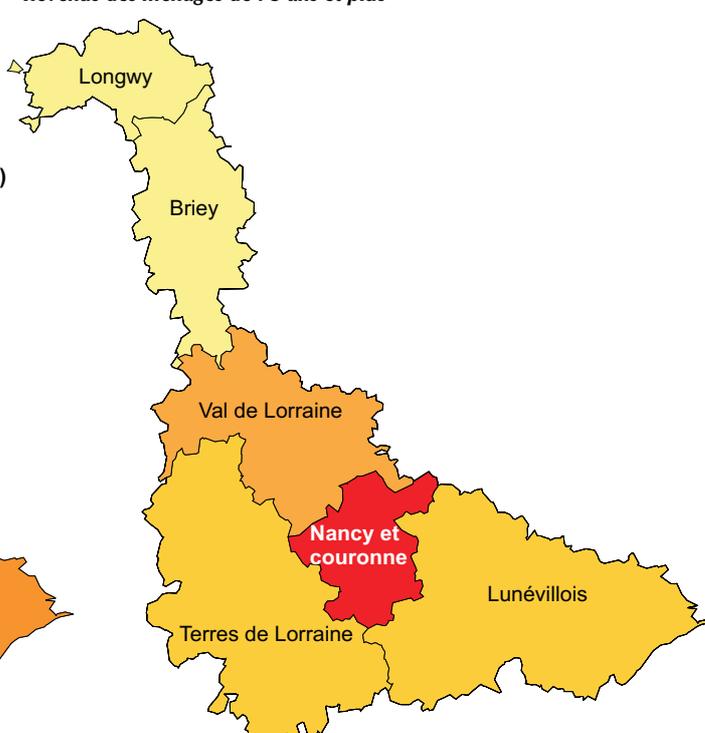
Le montant d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par les conseils généraux et le taux de participation du bénéficiaire sont déterminés en fonction des ressources de la personne dépendante et de son niveau de dépendance. En Meurthe-et-Moselle, en 2005, parmi l'ensemble des ménages de 70 ans ou plus,

### Des revenus plus importants sur Nancy et sa couronne

Revenus des ménages de 60 à 74 ans



Revenus des ménages de 75 ans et plus



Le "ménage fiscal" est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les déclarations de revenus d'un logement sont rassemblées grâce à l'information de la taxe d'habitation. Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Les revenus sociaux perçus et les impôts payés ne sont pas pris en compte. Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un "ménage fiscal" est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment pour étudier les revenus ainsi exprimés par "équivalent adulte".

87% disposent de ressources qui fixeraient leur participation financière entre 10% et 90% du montant de l'APA. Les ressources de ces ménages, essentiellement concentrées autour de 800 à 1 200 euros mensuels par personne, sont plus homogènes qu'au niveau national. L'intégralité de l'aide serait perçue par 9% des ménages de 70 ans ou plus dont les ressources n'excèdent pas le premier plafond de l'APA. Les autres ménages, dépassant le second plafond des ressources, et dont la participation financière s'élèverait à 90% de l'aide en cas de dépendance, représentent seulement 4% des ménages.

La part des ménages ayant de faibles ressources par personne progresse avec l'âge, indiquant des effets défavorables de carrières sur les générations les plus anciennes. Le nombre de personnes du ménage influence, quant à lui, assez peu les ressources des personnes de 70 ans ou plus.

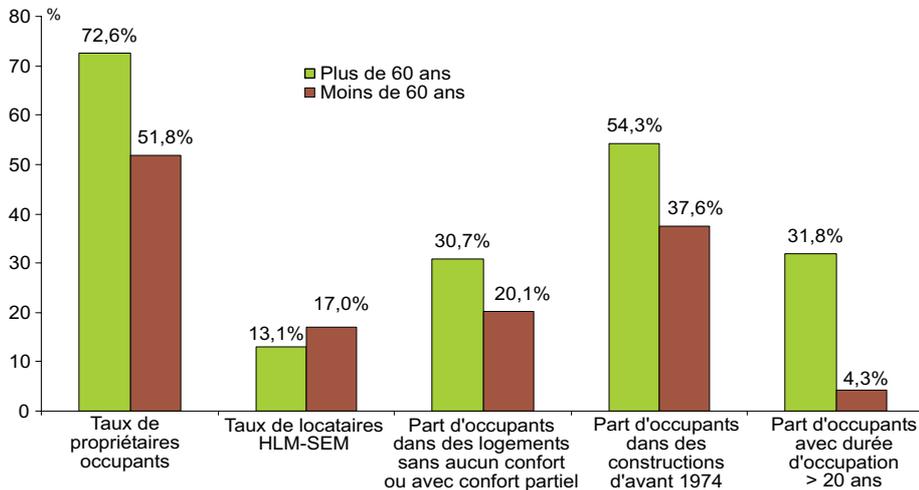
### Des seniors dans des logements moins confortables

Sur un total de 297 000 résidences principales en Meurthe-et-Moselle, près de 100 000 ont une personne de plus de 60 ans comme occupant prin-

cipal en 2005. Diverses caractéristiques distinguent ces logements de l'ensemble du parc. En termes de statut d'occupation d'abord, les seniors sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale que les personnes de moins de 60 ans (72,6% contre 51,8%), et moins souvent locataires en HLM ou SEM (Société d'Économie Mixte) (13,1% contre 17,0%). Leurs logements sont toutefois moins confortables, 30,7% sont sans aucun confort ou avec confort partiel contre 20,1% pour les plus jeunes. Ces caractéristiques peuvent être associées à une durée d'occupation plus importante de logements construits de longue date et parfois vétustes.

#### Des seniors plus souvent propriétaires de logements moins confortables

Caractéristiques des logements par population



Le confort est défini selon trois modalités :  
 - sans confort : ni baignoire, ni douche, ni WC (affecté au logement intérieur)  
 - tout confort : baignoire ou douche, WC et chauffage central  
 - confort partiel : autres possibilités

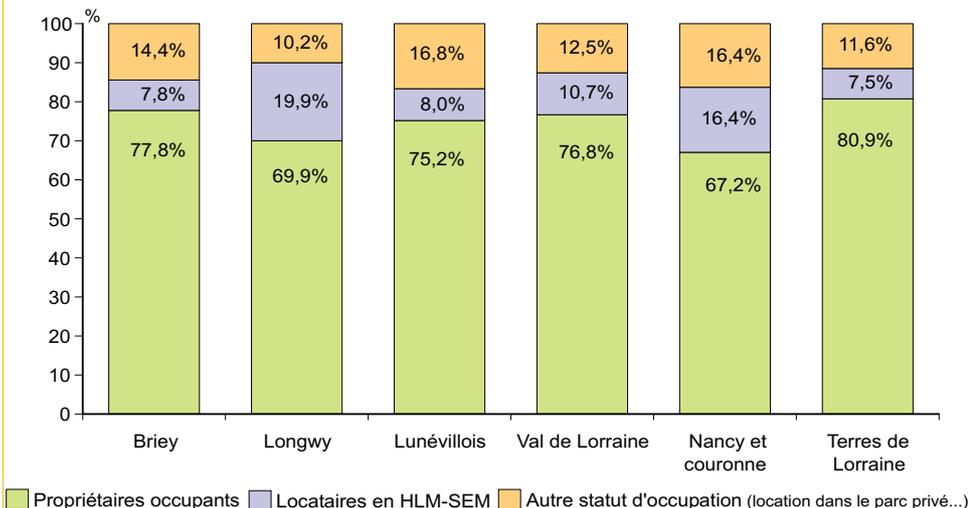
Source : Insee, Filocom 2005 d'après la DGI

#### Hétérogénéité du parc de logements au niveau territorial

Les statuts d'occupation diffèrent d'un territoire à l'autre, la moindre accession à la propriété étant fréquemment accompagnée d'une proportion plus élevée de ménages locataires en HLM-SEM. Dans les territoires de Longwy et de Nancy et couronne, le taux de locataires en HLM-SEM dépasse 16%, contre 13,1% dans le département. Le territoire de Nancy et couronne diffère également par un niveau de confort sensiblement supérieur au reste du département. Les résidences principales occupées par des seniors n'y possèdent des conditions de confort insuffisantes que dans 18,4% des cas, contre 33,0% dans le Val de Lorraine, 35,4% dans les Terres de Lorraine, 40,1% à Longwy, 40,3% à Briey, et 44,8% dans le Lunévillois. Ce taux atteint même 47,2% dans le Lunévillois sur le champ des seuls propriétaires occupants.

#### Les HLM-SEM compensent le moindre accès à la propriété

Statut d'occupation des résidences principales pour les plus de 60 ans



Source : Insee, Filocom 2005 d'après la DGI

#### Des communes sous-équipées en commerces et services de proximité

Le niveau d'équipement de proximité des communes de Meurthe-et-Moselle est inférieur à celui des communes françaises. Parmi les 23 équipements de la gamme de proximité, les communes disposent en moyenne de 5,6 équipements dans le département contre 7,6 en France métropolitaine. À l'effet de taille des communes s'ajoute l'effet local du ter-

ritoire. Les communes du département sont en moyenne plus petites qu'à l'échelon national. La comparaison des niveaux théoriques indique que les territoires de Longwy et de Nancy et couronne sont les seuls dont la taille des communes est supérieure à la moyenne des communes françaises. Les spécificités locales accentuent encore ce phénomène de sous-équipement.

L'effet local qui correspond à l'écart entre le niveau réel et théorique, c'est-à-dire estimé en fonction de la

population, est négatif pour tous les territoires de Meurthe-et-Moselle (écart entre les deux niveaux pour chaque zone). En d'autres termes, comparativement à des territoires de même taille, l'offre moyenne d'équipements de proximité est plus faible en Meurthe-et-Moselle.

L'offre d'équipement de proximité est de plus très inégale selon les territoires (entre 3,5 et 11,2 équipements en moyenne sur 23) avec un niveau plus élevé en milieu urbain. Les territoires de Lunéville et des Terres de Lorraine sont les

plus dépourvus, de par la taille de leurs communes. Les territoires de Nancy et Couronne, Longwy et Briey, les mieux dotés, sont aussi ceux dont l'effet local est le plus défavorable, c'est-à-dire les plus sous-équipés relativement à leur taille.

En zoomant sur l'offre médicale qui constitue une composante de la gamme de proximité, il apparaît que les densités (effectifs/population) de médecins généralistes, d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes sont moindres dans la région lorraine qu'en

### Approche de la dépendance

#### Comment définir la notion de dépendance ?

Est considérée comme dépendante une personne qui a besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La dépendance est mesurée par la grille AGGIR, grille nationale d'évaluation de la perte d'autonomie, chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Selon leur niveau d'autonomie, les personnes dépendantes sont réparties dans l'un des quatre Groupes Iso-Ressources suivants :

- GIR 1 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- GIR 2 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- GIR 3 : les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

• GIR 4 : les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement ou celles qui n'ont pas de problèmes locomoteurs, mais qu'il faut aider pour les activités corporelles, y compris les repas.

Le taux de prévalence de la dépendance, ou plus simplement taux de dépendance, est le rapport entre le nombre de personnes dépendantes et le nombre total de personnes. Ce rapport dépend du sexe, de l'âge et du mode de vie (domicile/institution).

#### Comment l'estimer au niveau départemental ?

Afin d'estimer une évolution de la population potentiellement dépendante entre 2005 et 2020 en Meurthe-et-Moselle, la méthode utilisée ici consiste à appliquer des taux de dépendance aux populations départementales 2005 et 2020, par sexe, âge et mode de vie. La population départementale 2005 du nouveau recensement de la population est projetée en 2020 selon les tendances démographiques de la période 1990-2005.

Les taux de dépendance mesurés sur la population en 1999 sont modifiés chaque année jusqu'à 2020, c'est-à-dire décalés pour tenir compte de

l'entrée plus tardive en dépendance. Par exemple, pour les hommes de 60 à 79 ans, le taux de prévalence est reculé de 0,13 an chaque année : à partir d'un taux de 4% à 70 ans en 2000, il est décalé à l'âge de 71,3 ans en 2010.

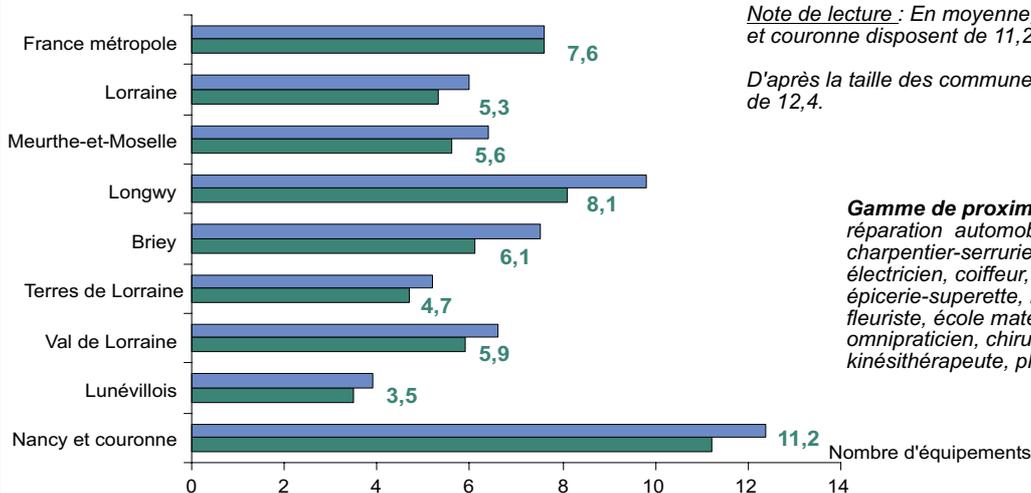
#### Des projections renouvelées

Au cours du précédent exercice de projection de la population potentiellement dépendante en Meurthe-et-Moselle, un accroissement de 17% du phénomène avait été estimé entre 2005 et 2015. Les nouveaux résultats diffèrent sensiblement du fait de la prise en compte des évolutions démographiques sur la période 1990-2005, contre 1990-1999 précédemment.

La moindre croissance globale de la dépendance potentielle est due à une prise en compte plus exacte du vieillissement de la population opérée dès 2005. Ainsi, l'intégration plus précoce des phénomènes de vieillissement et de dépendance "relève" le point de départ de la projection et atténue mécaniquement l'évolution sur la période 2005-2020.

### Un niveau d'équipement de proximité inférieur à la moyenne française

Niveau d'équipement moyen des communes de la zone



**Note de lecture :** En moyenne, les communes du territoire de Nancy et couronne disposent de 11,2 équipements sur les 23 répertoriés.

D'après la taille des communes, le niveau d'équipement devrait être de 12,4.

**Gamme de proximité (23 équipements) :** poste, banque, réparation automobile, maçon, plâtrier-peintre, menuisier-charpentier-serrurier, plombier-couvreur-chauffagiste, électricien, coiffeur, restaurant, agence immobilière, épicerie-superette, boulangerie, boucherie-charcuterie, fleuriste, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pharmacie, taxi.

Niveau d'équipement parmi la gamme des équipements de proximité (23 équipements)

■ Théorique (estimé en fonction de la population des communes) ■ Observé

Source : Insee, base permanente des équipements 2007 - recensement de la population 1999 (dénombrement)

## Savoir plus :

- Vieillesse et dépendance à l'horizon 2015 en Meurthe-et-Moselle, Insee, Économie lorraine N°65 - octobre 2006

- Horizon 2015 : prévoir le logement de 44 000 ménages âgés supplémentaires, Insee, Économie lorraine N°110 - décembre 2007

- La prise en charge des personnes âgées en Lorraine : un enjeu important dans les prochaines années, DRASS, Statist'infos - novembre 2008

- Site internet : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

moyenne nationale (cf. étude DRASS Statist'infos - novembre 2008). Certains équipements absents de la commune et présents dans le bassin de vie peuvent être accessibles rapidement. Cette situation, satisfaisante pour la majorité de la population, peut compliquer considérablement le quotidien des personnes âgées et même devenir un obstacle au maintien à domicile. L'environnement du lieu d'habitation est en effet un déterminant du degré d'autonomie de la personne âgée.

## Des handicaps pour le maintien à domicile

Les dimensions explorées ici révèlent des handicaps pour le maintien à domicile des personnes âgées, qu'il s'a-

gisse d'un revenu médian plus faible après 75 ans, de logements moins confortables ou d'une moindre accessibilité aux équipements de proximité. Ces handicaps, observables aux niveaux départemental et régional, ont tendance à s'exacerber dans les territoires les plus excentrés. Ces facteurs devront être pris en compte afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes dans un contexte de croissance contenue des effectifs à l'horizon 2020 en Meurthe-et-Moselle.

■ Florence LEMMEL

■ Gérard MOREAU

## Dignité de la personne

La qualité de vie des personnes âgées, et notamment des plus fragiles, est une préoccupation essentielle de la politique de solidarité du Département de Meurthe-et-Moselle. Et ce depuis de longues années. Les compétences qui lui ont été confiées par la loi, en particulier celle relative à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), lui ont permis de renforcer cette action et d'accompagner dans les meilleures conditions possibles ce temps de la vieillesse. Au 31 décembre 2008, 15 000 personnes âgées ont perçu l'APA, dont 10 000 vivent à leur domicile.

Le conseil général est confronté à de lourds enjeux. Ils sont d'autant plus imbriqués les uns aux autres qu'ils sont liés dans le même temps au contexte financier dans lequel évolue le département.

Le principal enjeu tient au vieillissement de la population. Il est mis en exergue par la présente étude de l'Insee.

De ce vieillissement résulte une augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie physique et psychique. Les besoins d'aide des personnes âgées s'accroissent. Or, ceux-ci, assurés encore très largement aujourd'hui par l'entourage familial, le seront dans une moindre mesure demain, le nombre d'aidants naturels étant en recul. Ce sont autant de facteurs que le Département se doit de prendre en compte dans la définition de ses orientations pour les années futures.

Dans ce contexte général évolutif, une constante demeure : les personnes âgées aspirent à vieillir chez elles, dans leur environnement familial, le plus longtemps possible. Cependant, pour les plus fragiles, qui sont également souvent les plus isolées, l'entrée en établissement peut s'imposer.

Le Département souhaite accompagner ce choix du lieu de vie, notamment en donnant à chacun toute l'information utile et en aidant à l'accomplissement des démarches nécessaires. C'est tout le sens de la création, dès 2000, des Points Accueil Information Services (P.A.I.S.). Ils ont été mis en place dans chacun des six territoires de Meurthe-et-Moselle, afin d'apporter informations et conseils aux personnes âgées au plus près de leur lieu d'habitation. Parallèlement, le Département agit pour assurer une couverture territoriale satisfaisante de l'offre de services, tant en matière d'aide à domicile qu'en ce qui concerne la capacité d'accueil en établissements. L'expérimentation pour deux ans d'une politique plus spécifique en direction des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer s'inscrit dans cette perspective.

Enfin, quel que soit le lieu de vie d'une personne âgée, il importe qu'elle puisse bénéficier d'un accompagnement de qualité respectueux de sa dignité, et à un coût qu'elle peut supporter. Le Département et ses partenaires portent sur cet aspect une attention toute particulière.

■ Michèle PILOT  
1<sup>ère</sup> vice présidente du conseil général de Meurthe-et-Moselle  
En charge de la solidarité

Ministère de l'Économie,  
de l'Industrie et de l'Emploi

**Insee**

**Institut National de la Statistique  
et des Études Économiques**

**Direction Régionale de Lorraine**

15, rue du Général Hulot  
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

[www.insee.fr/lorraine](http://www.insee.fr/lorraine)

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Jean-Paul FRANÇOIS  
Directeur régional de l'Insee

**COORDINATION RÉDACTIONNELLE**

Christian CALZADA  
Gérard MOREAU

**RESPONSABLE ÉDITORIAL ET**

**RELATIONS MÉDIAS**  
Brigitte VIENNEAUX

**RÉDACTRICE EN CHEF**

Agnès VERDIN

**SECRÉTARIAT DE FABRICATION**

**MISE EN PAGE - COMPOSITION**

Marie-Thérèse CAMPISTROUS  
Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2009